

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 février 2026

Le 23 février 2026, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anny MARTIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 16 / Quorum : 9

Etaient présents : 13 membres : Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Laurence DERAME, Christelle ROUSSET, Nicolas TEREINS, Annie CARRIER, Marine WALKER, Kristine KASTRATI, Aline LEGENDRE, Sandra SALVATGE, Frédérique THIRIONNET, Sophie TOINET-MARECHAL, Philippe ZABE.

Absents excusés : 3 membres : Yaniv BENSOUSSAN (procuration à Marine WALKER), Christian PAPILLOUD, David ROUSSET (procuration à Christelle ROUSSET).

Date de la convocation : 17 février 2026

Secrétaire de séance : Annie CARRIER.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte l'ordre du jour suivant :

- Adoption de l'ordre du jour
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Dénomination de nouvelles voies de la commune
- Modification de l'affectation du "logement d'urgence" de la Maison du Parc
- Projet d'arrêté régional de modulation des loyers des logements locatifs intermédiaires
- Questions diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Annie CARRIER est désignée secrétaire de séance.

DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES DE LA COMMUNE

Madame La Maire présente le projet de dénomination de nouvelles voies de la commune.

Dans le cadre d'une mise à jour du plan communal, afin de les intégrer à la base adresses, par nécessité de géolocalisation notamment par les services de secours, il apparaît nécessaire de nommer trois sentiers existants comme suit :

- Sentier de la Crémaillère, le cheminement en mode doux (parcelles communales objet d'une donation cadastrées A 197 « Bois de la Plantaz », A 227 « Combardoz », A 238 « Champ de la Croix », A 419 « Bois Rosset Est » et A 459 « Les Châtaigniers » depuis la limite de la commune de Monnetier-Mornex jusqu'à la commune d'Etrembières (chemin du Château) ;
- Sentier de la Louvatière, le sentier praticable en modes doux, reliant Etrembières au Pas de l'Echelle, depuis le lieu-dit « Les Eaux Belles », jusqu'au chemin du Bois Mériguet, sur l'emprise du chemin rural existant ;
- Sentier des Ecoliers au Pas de l'Echelle, le sentier pédestre reliant l'impasse de la Grande Dalle au Groupe Scolaire, Rue des Chamois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité la dénomination des trois sentiers.

CHANGEMENT D'AFFECTATION DU LOGEMENT D'URGENCE DE LA MAISON DU PARC

Madame La Maire présente avec Madame Laurence DERAME le projet de changement d'affectation du logement d'urgence de la Maison du Parc.

Dans le contexte de guerre menée par la Russie en Ukraine, le Conseil de l'Union Européenne du 4 mars 2022 autorisait un dispositif exceptionnel de protection et d'accueil des populations ukrainiennes.

C'est dans ce contexte, que le logement communal situé au rez-de-chaussée de la « Maison du Parc » - 64, chemin de Veyrier – avait été affecté en tant que logement d'urgence, afin d'y accueillir momentanément une famille d'origine ukrainienne.

Dans une situation d'urgence, la commune s'orienterait, aujourd'hui, vers un hébergement hôtelier.

Il est proposé de modifier l'affectation de ce logement en logement ordinaire. En effet, les demandes de logement sont nombreuses, dans un contexte immobilier local très tendu. Ce logement pourrait éventuellement être aussi proposé à la location d'un agent communal nouvellement recruté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à l'unanimité moins une abstention (Philippe ZABE), le changement d'affectation du logement d'urgence de la Maison du Parc, en logement ordinaire.

PROJET D'ARRETE REGIONAL DE MODULATION DES LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS INTERMEDIAIRES

Madame La Maire donne la parole à Madame Christelle ROUSSET pour la présentation du projet d'arrêté régional de modulation des loyers des logements locatifs intermédiaires pour lequel l'avis de la commune est sollicité par Annemasse Agglo, consultée à ce sujet par la Préfecture de Région.

La Préfecture de Région souhaitant mettre à jour l'arrêté de loyer concernant les LLI - logements locatifs intermédiaires – datant de 2015.

Le prix du loyer d'un logement locatif intermédiaire est de 14.49€ hors charges, le m².

Le projet prévoit que le nouveau plafond LLI soit à 13.99€ hors charges, le m².

Le plafonnement proposé par la Préfecture de Région ne semblant pas adapté au territoire dans un contexte d'inflation du marché entraînant une baisse de production et une baisse d'attractivité du territoire, la solution technique serait le retrait des 12 communes, membres d'Annemasse Agglo, de l'arrêté régional, le temps de mener étude d'ajustement et réflexion nécessaires. Il faut pour cela que toutes les communes de l'agglomération soient favorables à ce retrait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

EMET UN AVIS FAVORABLE à la proposition de retrait de l'arrêté régional.

QUESTIONS DIVERSES

Madame La Maire informe le conseil municipal de l'installation d'un notaire à Etrembières, au rez-de-chaussée de la résidence Le Rossy, dans le local situé à côté du salon de coiffure.

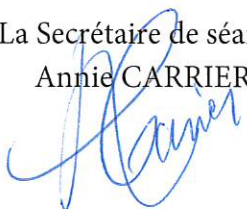
Madame La Maire rappelle sa demande afin de conserver le château d'Etrembières suite à la cessation d'activité du GAEC Les Trois Tours par liquidation judiciaire, l'acquisition se faisant par l'intermédiaire d'Annemasse Agglomération. L'avocat de la famille propriétaire nous a signifié par courriel qu'il y aurait un accord du liquidateur pour que nous puissions acquérir le château aux conditions évoquées soit un coût global de 800.000 euros, avec soulte de 400.000 euros et versement d'un loyer annuel sur 15 ans permettant de couvrir la différence. Cette proposition va maintenant être formalisée par écrit, tout en faisant copie au liquidateur.

Monsieur Jean-Michel VOUILLOT énonce la composition des bureaux de vote pour le 1^{er} tour des élections municipales, le dimanche 15 mars.

Madame La Maire rappelle que le prochain et dernier conseil municipal du mandat qui sera suivi d'un pot de départ, aura lieu le lundi 9 mars à 18h30.

La séance est levée à 19h

La Secrétaire de séance,
Annie CARRIER.



La Maire,
Anny MARTIN

